



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES

MAIRIE DE MONTLIARD

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 045-214502155-20260921-D2026_50-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Loiret

L'an 2026, le 21 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 14/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/09/2026.

Présents : M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme GUILLET Martine, M. MENEAU Gilles, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François

Absent : M. MONTIER Tanguy

Secrétaire de séance : Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali

D2026_50 – Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération D2025_07 du 13 janvier 2025 modifiant les tarifs de location de la salle des fêtes.

Il propose d'ajouter à la location de la salle des fêtes, la salle attenante en complément, si besoin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **décide** de modifier les tarifs pour louer la salle attenante en complément de la salle des fêtes comme suit :

	Vin d'honneur		le Week-End		Association (Réunion)	
	SDF	Option salle	SDF	Option salle	SDF	Option salle
Commune et personnel communal	170 €	50 €	300 €	50 €	gratuite	gratuite
Hors commune	220 €	100 €	400 €	100 €	70 €	50 €

- **maintient** les tarifs de cautions pour la location de la salle des fêtes :
 - ♦ une **caution** de **500 €** pour la location de la salle,
 - ♦ une **caution** de **200 €** pour le ménage,
- **demande** la signature d'un contrat de location de la salle des fêtes **et** une attestation d'assurance responsabilité civile à tout locataire.
- **maintient** les tarifs de la vaisselle, qui seront appliqués en cas de casse ou de perte, comme suit :
 - ♦ tout verre 2,00 €
 - ♦ assiettes 5,00 €
 - ♦ couteaux 3,00 €
 - ♦ fourchettes 1,50 €
 - ♦ petites cuillères 1,00 €
 - ♦ grandes cuillères 2,00 €
 - ♦ tasses 2,00 €
 - ♦ corbeille à pain inox 6,00 €
- **précise** que ces tarifs seront applicables au **01 janvier 2027**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/09/2026

Le Maire,
M. FAZILLEAU Philippe



Le Secrétaire de séance,
Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali